



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 18082

Texte de la question

M. Bernard Roman * attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'inquiétude que suscite au sein d'un certain nombre d'associations le gel de 50 % des crédits d'intervention sociale du FASILD. En effet, au-delà des difficultés que cette mesure induira pour les ménages concernés, elle fait peser une menace sur les associations, qui ne pourront résister à la suppression de subventions qui constituent souvent une part importante de leur budget. Cette mesure est d'autant plus grave qu'elle a été annoncée après que les associations ont déposé leurs demandes de subventions et alors qu'elles poursuivent leur action dans l'attente de financement. Le risque de cessation d'activité est donc réel pour un certain nombre d'associations alors même que le rôle de ces dernières dans la lutte contre l'exclusion a été à plusieurs reprises reconnu par le Gouvernement. Il lui demande par conséquent si le Gouvernement envisage de reconsidérer cette décision qui ne peut que se traduire par des effets dramatiques sur les politiques d'accès au logement.

Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. Ainsi que le ministre François Fillon l'annonçait dès le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale, l'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et les deux derniers versements trimestriels seront bien effectués comme prévu au 15 août et au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettent d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. S'il est exact que le public primo-arrivant fera l'objet d'une attention particulière, cet engagement au profit des nouveaux arrivants ne signifie pas un désengagement vis à vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes et des moins jeunes, que notre ministère mais aussi l'ensemble des autres départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18082

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3601

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6628